

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production</b>	<b>A2</b>
<b>Rapport relatif aux dépenses consacrées aux aides d'Etat en 2021 par les collectivités locales et leurs groupements, sur le territoire de la région Pays de la Loire</b>	

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1511-1,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

DE PRENDRE CONNAISSANCE

du rapport relatif aux dépenses consacrées aux aides d'Etat en 2021 par les collectivités locales et leurs groupements, sur le territoire de la région Pays de la Loire.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

sdlfjnsml djfsmojfsmfj

sdflojusdfijsfjsjuf

sdlfjsdfijsdfjs

selfojsdlfkjh

sefljsdlfjsdfijsd

sdfijsdfijsdfij